



## FICHE ACTION N°2

### DÉPLACEMENT DOUX

#### À QUI S'ADRESSE CET AXE DE FINANCEMENT (FICHE ACTION) ?

À des acteurs publics et privés menant un projet sur le périmètre éligible.

#### QUELS TYPES DE PROJETS SONT CONCERNÉS ?

► **Développer et améliorer les axes et boucles de voies douces:**

Définir un maillage de déplacements, schéma local des voies, développement des voies, créer des circuits, des axes ou des boucles, créer un réseau de voies.

► **Créer et développer une offre de services coordonnés favorisant l'utilisation des voies:**

Équipements, aménagements, communication, parcs relais, lieux de location, créer des réseaux d'acteurs, etc.

#### QUELLES SONT LES TYPES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

► **Les dépenses immatérielles :**

Frais de personnel (salaires), prestations externes, (animations territoriales, réception, schémas de déplacements, études, conception de cartes, etc.).

► **Dépenses matérielles :**

Équipements matériels nécessaires à la réalisation de l'opération, signalétique, outils pédagogiques, travaux, etc.

#### QUEL PEUT ÊTRE LE FINANCEMENT DE MON PROJET ?

Un projet doit obligatoirement bénéficier d'un cofinancement public (Etat, Région, département, collectivité territoriale...) pour bénéficier d'une subvention LEADER.

**1€** de fond public

**4€** de crédits FEADER/LEADER

Les projets peuvent bénéficier d'une subvention LEADER de minimum 5 000 € jusqu'à 80 000 €.

#### QUELS SONT LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ?

L'ensemble des dossiers présentés sera examiné par le comité de programmation et évalué au regard de principes de sélection tels que l'innovation, la dynamique de projet multi-acteurs, etc. Ces critères de sélection sont repris dans une grille de notation commune à tous les dossiers et permettent une notation sur 20 points, fixant ainsi un plafond de financement LEADER selon la note obtenue.



**Le « Guide du porteur de projet »** répondra à toutes vos questions.

[www.grandbeauvaisis.fr](http://www.grandbeauvaisis.fr)

version du 6 juillet 2018